

cela? " Non pas tant, dit saint Jérôme, pour les besoins du corps que pour le salut de l'âme: *non propter corporis sanitatem, sed propter animæ salutem*". C'est qu'il importait souverainement que ces hommes, pourtant fidèles à de si nobles devoirs, si généreux à pratiquer les plus héroïques vertus, ne restassent jamais sans rien faire; car, nous apprend Cassien, " le religieux qui travaille n'a qu'un démon pour le tenter, tandis que celui qui est désœuvré est environné d'innombrables esprits mauvais". Si on a cru nécessaire de veiller avec tant d'attention à ce que tout le temps fut scrupuleusement employé dans l'état de perfection, afin d'échapper aux ruses de Satan, est-ce que les personnes du monde, incomparablement plus exposées aux sollicitations du tentateur, n'en doivent pas conclure qu'elle sont fatalement vouées à la défaite si elles ne sont protégées par le rempart du travail assidu?

J'espère, chers lecteurs, que ces quelques réflexions vous inspireront la détermination de bien employer tout votre temps. Pour vous y engager encore plus fortement, rappelez-vous que c'est le temps qui sera appelé à rendre témoignage contre vous au jour du jugement: oui, quand la mort aura arrêté le cours de notre existence mortelle, nous serons cités au tribunal du Juge Suprême et tous les jours de notre vie défileront devant ses regards scrutateurs. "*Vocavit adversum me tempus.*" (THREN.I.,15.) Que dira le temps, chers amis, pour nous à cette heure solennelle? Il s'offrira simplement et silencieusement aux yeux de Jésus. S'il est vide, dépourvu de bonnes œuvres, ce sera un arrêt de condamnation qu'il attirera sur notre tête: " Et jetez le serviteur inutile dans les ténèbres extérieures".

Si, au contraire, le temps apparaît plein, débordant d'actions vertueuses, nous aurons l'immense consolation d'entendre la miséricordieuse sentence réservée aux élus: " Courage, bon et fidèle serviteur; comme tu as été fidèle en peu de choses, je t'établirai sur beaucoup: entre dans la joie de ton Maître."

Afin de nous ménager cette sentence favorable, nous vous dirons, le mois prochain, ce que nous devons faire pour bien employer le temps.

A. LETELLIER, S.S.S.

( *A suivre.* )